



## Joint d'etanchéité entre mur de maison et muret non mitoyen

-----  
Par musicastella

Nous venons de faire un agrandissement à notre maison contre un mur mitoyen, un joint d'étanchéité a été fait entre notre construction et le muret des voisins (non mitoyen) afin d'éviter les infiltrations d'eau entre les deux parties. Nous avons reçu la lettre d'un avocat nous demandant de supprimer ce joint sous 15 jours, sinon, il saisit la juridiction compétente en sollicitant la remise en l'état antérieure sous astreinte. je précise que la construction est BBC en bois et qu'à cause de ce muret l'isolation de notre mur n'a pu être faite de ce côté puisque le mur de notre maison devait être construit directement contre le muret, le joint étant ainsi indispensable.

merci pour votre réponse  
cordialement